

SELARL DREZET PELET

Avocat (toque 485)
119, avenue de Saxe
69003 LYON

☎ 04 81 09 17 20

lydiedrezet@avocats-drezet-pelet.fr

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON
Greffe de l'exécution

21 JUIN 2022

ARRIVEE
Le Greffier

Affaire :
Dossier n° : 20/041
Tribunal Judiciaire de Lyon – JUGE DE L'EXECUTION SI

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le 21 juin

Par-devant Nous, Greffier, a comparu Maître Lydie DREZET, (Selarl DREZET-PELET) Avocat au Barreau de Lyon (T. 485) y demeurant 119 avenue de Saxe, 69003 LYON

Laquelle a déclaré compléter le cahier des conditions de la vente par les renseignements suivants :

Il est produit dans le cadre du cahier des conditions de vente un procès-verbal descriptif dressé le 17 novembre 2021 au terme duquel l'huissier a indiqué n'avoir pu visiter la chambre n°2 qui était fermée. Il est également produit un certificat de mesurage du lot 496 de copropriété conformément aux dispositions de la loi CARREZ du 17 novembre 2021 établi par la société Maxime BOULEZ DIAGNOSTICS qui retient une superficie CARREZ du lot 496 de 55,21 m² hors la chambre n°2.

Dès lors que cette superficie n'intègre pas le mètre de la chambre 2 de cet appartement, un additif au procès-verbal descriptif a été établi par l'huissier le 16 juin 2022 pour décrire la chambre 2.

De même le métré complet a été établi le 16.06.2022 et la surface CARREZ de l'ensemble du logement en ce compris la chambre 2 est de 64,49 m².

Ces deux pièces complémentaires sont donc communiquées sous forme de dire.

Cf Annexe 1. Additif du 16.06.2022 au PV descriptif du 17.11.2021

Annexe 2. Superficie Loi carrez

Desquelles déclaration et comparution, Maître Lydie DREZET Avocat, a requis acte et a signé avec Nous, après lecture.

